



VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC

AVIS PUBLIC

**MODIFICATION DE L'ENDROIT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL  
PRÉVUE LE 22 OCTOBRE 2019**

AVIS PUBLIC est par la présente donné que la séance du conseil prévue le 22 octobre 2019 se déroulera exceptionnellement au Centre communautaire situé au 99, rue de la Mairie, à Sainte-Marthe-sur-le-Lac à 19 h 30.

Le présent avis est donné conformément à l'article 318 alinéa 2 de la *Loi sur les cités et villes*.

Donné à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, ce 15<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2019.

  
Me Marie-Josée Russo  
Greffière